

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION MINISTÉRIELLE
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2020

VIE POLITIQUE,
CULTUELLE ET
ASSOCIATIVE



PROGRAMME 232

VIE POLITIQUE, CULTUELLE ET ASSOCIATIVE

Vie politique culturelle et associative

Programme n° 232 | BILAN STRATÉGIQUE

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Jean-Benoît ALBERTINI

Secrétaire général du ministère de l'intérieur

Responsable du programme n° 232 : Vie politique, culturelle et associative

Le ministère de l'Intérieur a pour mission de garantir l'exercice des droits des citoyens dans le domaine des élections et de la liberté religieuse. Les crédits nécessaires à l'exercice de ces missions sont portés par le programme « Vie politique, culturelle et associative ».

Sur le volet électoral, le ministère de l'Intérieur doit garantir aux électeurs l'égalité et le secret de leur vote et permettre à tout citoyen satisfaisant aux critères d'éligibilité de se présenter aux élections et de conduire une campagne dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats. L'application de ces principes à valeur constitutionnelle guide l'organisation matérielle des élections, depuis la prise des candidatures jusqu'à la tenue des bureaux de vote.

Pour le programme 232, dans un contexte de crise sanitaire, l'année 2020 a vu la tenue des élections municipales et métropolitaines de Lyon, des élections sénatoriales, de six élections législatives partielles et de la deuxième consultation sur l'accession de la Nouvelle-Calédonie à la souveraineté.

Outre l'organisation des élections, le ministère participe également à la transparence du financement de la vie politique française. En effet, chaque année, le ministère de l'Intérieur établit et verse le montant de l'aide publique aux partis politiques. Pour l'année 2020, ce montant s'est élevé à 66,1 M€.

La Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques (CNCCFP), dont les crédits de fonctionnement sont inscrits sur le programme, remplit également un rôle déterminant dans l'exercice de la vie démocratique. Cette autorité administrative indépendante, créée par la loi du 15 janvier 1990 relative à la limitation des dépenses électorales et à la clarification du financement des activités politiques, contrôle le respect des dispositions relatives à la transparence financière de la vie politique par les candidats aux élections et par les partis politiques.

Enfin, les missions qu'exerce le ministère de l'Intérieur dans le cadre de la vie culturelle consistent principalement à s'assurer que les dispositions de la loi du 9 décembre 1905 relative à la séparation des Églises et de l'État sont appliquées et respectées sur l'ensemble du territoire national. Concernant la vie associative, la gestion des crédits relatifs au répertoire national des associations a été transférée dans le cadre du PLF pour 2020 au programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur ».

Dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, le ministère de l'Intérieur est également en charge de l'application du régime concordataire notamment par la nomination des ministres des cultes ou encore l'entretien des bâtiments culturels. Le programme 232 supporte par ailleurs les dépenses liées à la lutte contre le terrorisme et destinées au financement de l'ouverture de nouveaux diplômes universitaires et de programmes de recherches académiques sur l'islam.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1

Organiser les élections au meilleur coût

INDICATEUR 1.1

Coût moyen de l'élection par électeur inscrit sur les listes électorales

Vie politique culturelle et associative

Programme n° 232 | BILAN STRATÉGIQUE

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF

1 – Organiser les élections au meilleur coût

INDICATEUR

1.1 – Coût moyen de l'élection par électeur inscrit sur les listes électorales

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
1.1.1 - Municipales 2020	€/électeur inscrit			3,31	3,82	Non disponible	Sans objet
Part du coût de la propagande - Élections municipales	€/électeur inscrit			1,56	1,72	Non disponible	Sans objet
1.1.2 - Départementales 2015	€/électeur inscrit						Sans objet
Part du coût de la propagande par électeur - Élections départementales	€/électeur inscrit						Sans objet
1.1.3 - Sénatoriales 2017 - 2020	€/électeur inscrit	0,15		0,20	0,20	Non disponible	Sans objet
Part du coût de la propagande par électeur - Élections sénatoriales	€/électeur inscrit	0,01		0,01	0,01	Non disponible	Sans objet
1.1.4 - Européennes 2019	€/électeur inscrit		2,78		2,78		Sans objet
Part du coût de la propagande par électeur - Élections européennes	€/électeur inscrit		1,90		1,91		Sans objet
1.1.5 - Régionales 2015	€/électeur inscrit						Sans objet
Part du coût de la propagande par électeur - Élections régionales	€/électeur inscrit						Sans objet
1.1.6 - Présidentielles 2017	€/électeur inscrit	4,22					Sans objet
Part du coût de la propagande par électeur - Élections présidentielles	€/électeur inscrit	2,79					Sans objet
1.1.7 - Législatives 2017	€/électeur inscrit	3,52					Sans objet
Part du coût de la propagande par électeur - Élections législatives	€/électeur inscrit	2,13					Sans objet
1.1.8 - Référendum	€/électeur inscrit						Sans objet

Commentaires techniques

Aucune cible n'est indiquée dans la mesure où l'indicateur peut varier fortement en fonction du nombre de candidats.

Source des données : Bureau des élections et des études politiques (ministère de l'Intérieur).

Commentaires : le coût moyen par électeur correspond au coût global de l'élection ramené au nombre d'électeurs. Le coût de la propagande par électeur correspond au coût global de dépenses de propagande (mise sous pli et acheminement, remboursement aux candidats, campagnes audiovisuelles sur les antennes publiques), ramené au nombre d'électeurs.

Précautions d'interprétation : le coût moyen de l'élection par électeur inscrit doit se comparer pour un même type d'élection.

Le coût par électeur présenté dans ce document est prévisionnel pour les scrutins à venir. En effet, son évolution dépend de plusieurs facteurs encore inconnus ou non maîtrisables par le responsable de programme au moment de la rédaction du projet annuel de performance :

- l'augmentation ou la diminution du nombre de candidats par rapport aux hypothèses de budgétisation ont un effet mécanique sur le coût du scrutin ;

- les résultats qu'obtiendront les candidats pourront augmenter ou diminuer le montant des remboursements forfaitaires ;
- un changement de mode de scrutin peut provoquer une augmentation ou une diminution mécanique du coût.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Les élections municipales ayant eu lieu le 15 mars et le 28 juin 2020 et les élections sénatoriales le 27 septembre 2020, le coût réel de ces scrutins ne peut pas être apprécié à partir des consommations déjà réalisées. En effet, la Commission nationale des comptes de campagnes et financements politiques ayant rendu ses décisions fin 2020, seule une partie des remboursements forfaitaires aux candidats des élections municipales ont été payés sur cet exercice. Ces remboursements devraient avoir lieu intégralement en 2021 pour les élections sénatoriales.

Le coût définitif de ces scrutins ne sera donc connu qu'en 2021.

Vie politique culturelle et associative

Programme n° 232 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020 Consommation 2020</i>						
01 – Financement des partis	50 750	10 000 7 661		68 670 672 66 132 550	68 731 422 66 140 211	68 731 422
02 – Organisation des élections	15 244 989 5 721 478	126 566 989 131 771 291		10 981 000 12 692 206	152 792 978 150 184 975	152 792 978
03 – Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques	5 486 500 4 574 160	11 377 521 10 085 051	783 946		16 864 021 15 443 157	16 864 021
04 – Cultes		883 636	680 000 723 645	2 077 037 1 340 066	2 757 037 2 947 347	2 757 037
Total des AE prévues en LFI	20 782 239	137 954 510	680 000	81 728 709	241 145 458	241 145 458
Ouvertures / annulations par FdC et AdP						
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-103 911	+31 241 188 (hors titre 2)			+31 137 277	
Total des AE ouvertes	20 678 328	251 604 407 (hors titre 2)			272 282 735	
Total des AE consommées	10 295 638	142 747 639	1 507 591	80 164 822	234 715 689	

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020 Consommation 2020</i>						
01 – Financement des partis	50 750	10 000 7 231		68 670 672 66 132 550	68 731 422 66 139 781	68 731 422
02 – Organisation des élections	15 244 989 5 721 478	128 481 989 127 998 290		10 981 000 12 724 247	154 707 978 146 444 014	154 707 978
03 – Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques	5 486 500 4 574 160	4 268 835 2 208 994	232 850		9 755 335 7 016 004	9 755 335
04 – Cultes		736 233	700 000 520 189	2 077 037 1 265 066	2 777 037 2 521 487	2 777 037
Total des CP prévus en LFI	20 782 239	132 760 824	700 000	81 728 709	235 971 772	235 971 772
Ouvertures / annulations par FdC et AdP						
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-103 911	+30 884 858 (hors titre 2)			+30 780 947	
Total des CP ouverts	20 678 328	246 074 391 (hors titre 2)			266 752 719	
Total des CP consommés	10 295 638	130 950 748	753 039	80 121 862	222 121 287	

Vie politique culturelle et associative

Programme n° 232 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Financement des partis	13 938	5 888		68 670 672 66 191 592	68 670 672	68 670 672 66 211 418
02 – Organisation des élections	13 417 693 4 479 906	105 869 878 98 203 125	1 199 000 2 232 734	8 233 000 9 351 275	128 719 571	128 719 571 114 267 040
03 – Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques	4 773 509 3 731 119	1 610 453 1 345 943			6 383 962	6 383 962 5 077 062
04 – Cultes		811 484	680 000 318 925	2 077 037 1 420 066	2 757 037	2 757 037 2 550 475
Total des AE prévues en LFI	18 191 202	107 480 331	1 879 000	78 980 709	206 531 242	206 531 242
Total des AE consommées	8 224 963	100 366 440	2 551 658	76 962 933		188 105 995

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Financement des partis	13 938	2 703		68 670 672 66 191 592	68 670 672	68 670 672 66 208 233
02 – Organisation des élections	13 417 693 4 479 906	104 369 878 96 961 689	1 199 000 1 389 571	8 233 000 9 440 767	127 219 571	127 219 571 112 271 933
03 – Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques	4 773 509 3 731 119	2 710 453 2 187 171			7 483 962	7 483 962 5 918 291
04 – Cultes		772 556	700 000 474 777	2 077 037 1 620 066	2 777 037	2 777 037 2 867 398
Total des CP prévus en LFI	18 191 202	107 080 331	1 899 000	78 980 709	206 151 242	206 151 242
Total des CP consommés	8 224 963	99 924 119	1 864 347	77 252 425		187 265 855

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020
Titre 2 – Dépenses de personnel	8 224 963	20 782 239	10 295 638	8 224 963	20 782 239	10 295 638
Rémunérations d'activité	6 788 482	19 216 651	8 637 249	6 788 482	19 216 651	8 637 249
Cotisations et contributions sociales	1 379 016	1 355 612	1 591 762	1 379 016	1 355 612	1 591 762
Prestations sociales et allocations diverses	57 466	209 976	66 626	57 466	209 976	66 626
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	100 366 440	137 954 510	142 747 639	99 924 119	132 760 824	130 950 748

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020	Consommés* en 2019	Ouverts en LFI pour 2020	Consommés* en 2020
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	99 725 440	137 954 510	142 091 139	99 268 119	132 760 824	130 429 248
Subventions pour charges de service public	641 000	0	656 500	656 000	0	521 500
Titre 5 – Dépenses d'investissement	2 551 658	680 000	1 507 591	1 864 347	700 000	753 039
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	476 832	680 000	723 645	632 684	700 000	520 189
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	2 074 827	0	783 946	1 231 664	0	232 850
Titre 6 – Dépenses d'intervention	76 962 933	81 728 709	80 164 822	77 252 425	81 728 709	80 121 862
Transferts aux ménages	380	0	0	380	0	0
Transferts aux collectivités territoriales	8 147 404	12 257 037	11 575 687	8 236 896	12 257 037	11 607 727
Transferts aux autres collectivités	68 815 149	69 471 672	68 589 135	69 015 149	69 471 672	68 514 135
Total hors FdC et AdP		241 145 458			235 971 772	
Ouvertures et annulations* en titre 2		-103 911			-103 911	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+31 241 188			+30 884 858	
Total*	188 105 995	272 282 735	234 715 689	187 265 855	266 752 719	222 121 287

* y.c. FdC et AdP

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
24/01/2020		524 652						
Total		524 652						

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
11/03/2020		15 919 645				16 087 967		
Total		15 919 645				16 087 967		

Vie politique culturelle et associative

Programme n° 232 PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/08/2020		1 138 071		1 138 071				
Total		1 138 071		1 138 071				

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
24/11/2020						1 041 180		1 041 180
Total						1 041 180		1 041 180

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/07/2020		14 700 000		14 700 000				
30/11/2020					103 911		103 911	
Total		14 700 000		14 700 000	103 911		103 911	

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		32 282 368		31 926 038	103 911	1 041 180	103 911	1 041 180

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Financement des partis	50 750	68 680 672 66 140 211	68 731 422 66 140 211	50 750	68 680 672 66 139 781	68 731 422 66 139 781
02 – Organisation des élections	15 244 989 5 721 478	137 547 989 144 463 498	152 792 978 150 184 975	15 244 989 5 721 478	139 462 989 140 722 537	154 707 978 146 444 014
03 – Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques	5 486 500 4 574 160	11 377 521 10 868 997	16 864 021 15 443 157	5 486 500 4 574 160	4 268 835 2 441 844	9 755 335 7 016 004
04 – Cultes		2 757 037 2 947 347	2 757 037 2 947 347		2 777 037 2 521 487	2 777 037 2 521 487
Total des crédits prévus en LFI *	20 782 239	220 363 219	241 145 458	20 782 239	215 189 533	235 971 772
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	-103 911	+31 241 188	+31 137 277	-103 911	+30 884 858	+30 780 947
Total des crédits ouverts	20 678 328	251 604 407	272 282 735	20 678 328	246 074 391	266 752 719
Total des crédits consommés	10 295 638	224 420 052	234 715 689	10 295 638	211 825 649	222 121 287
Crédits ouverts - crédits consommés	+10 382 690	+27 184 355	+37 567 045	+10 382 690	+34 248 742	+44 631 432

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Total des autorisations de fongibilité asymétrique délivrées au programme : 8 714 728 €.

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	20 782 239	221 397 162	242 179 401	20 782 239	216 223 476	237 005 715
Amendements	0	-1 033 943	-1 033 943	0	-1 033 943	-1 033 943
LFI	20 782 239	220 363 219	241 145 458	20 782 239	215 189 533	235 971 772

Dans le cadre du vote de la loi de finances pour 2020, les crédits du programme 232 « Vie politique, culturelle et associative » ont été minorés par amendement de 1,03 M€ en hors titre 2.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Décret de transfert :

- le décret n°2020-1015 du 7 août 2020 portant transfert de crédits d'un montant de 1 217 798 € en AE et CP en crédits de hors titre 2 du programme 123 « Conditions de vie outre-mer » au profit du programme 232 « Vie politique, culturelle et associative » pour le financement de la mission de l'ONU en Nouvelle-Calédonie ;
- ce même décret a transféré 79 727 € en AE et CP hors titre 2 du programme 232 vers le programme 220 « Statistiques et études économiques ». Ces crédits ont financé la mise en œuvre d'un service dédié à l'information des électeurs sur leur situation au regard des listes électorales dans le cadre des élections municipales.

Décret de virement :

- le décret n°2020-1449 du 24 novembre 2020 portant virement de crédits, d'un montant de 1 041 180 € en AE et CP, a été réalisé du programme 232 vers les programmes 176 « Police nationale » et 152 « Gendarmerie nationale ». Ces virements de crédits correspondent aux remboursements des dépenses dont ces programmes ont fait l'avance pour doter en urgence les bureaux de vote en équipement de protection dans le cadre de commandes groupées.

Arrêtés de report :

- 524 651 € en AE de crédits hors titre 2 ont été reportés par l'arrêté du 24 janvier 2020, au titre des autorisations d'engagement affectées sur une tranche fonctionnelle pour servir de support à une opération d'investissement et non engagées ;
- 15 919 645 € en AE et 16 087 967 € en CP de crédits hors titre 2 ont été reportés sur le programme par l'arrêté du 11 mars 2020.

Loi de finances rectificative :

- le décret n°2020-996 du 7 août 2020 portant répartition des crédits ouverts et annulés par la loi de finances rectificative du 30 juillet 2020 a ouvert 14 700 000 € en AE et CP de crédits de hors titre 2. Cette ouverture de crédits est liée aux surcoûts de la Covid-19 (augmentation du plafond de remboursement des dépenses de campagne pour les listes présentes au second tour reporté au 28 juin, financement d'un double affichage électoral pour le second tour et fournitures aux bureaux de vote d'équipements individuels de protection).

■ RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	103 911	8 814 529	8 918 440	103 911	8 607 581	8 711 492
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	-8 607 581	-8 607 581	0	-8 607 581	-8 607 581
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	103 911	206 948	310 859	103 911	0	103 911

Le programme 232 a par ailleurs procédé à une fongibilité asymétrique à hauteur de 8 714 728 € en AE et CP à partir des crédits excédentaires sur le titre 2 pour couvrir les dépenses hors titre 2 liées à l'externalisation de la mise sous pli de la propagande électorale lors des élections municipales de 2020, et une partie des surcoûts engendrés par la crise sanitaire et le report du second tour des élections municipales.

Le programme « Vie politique, culturelle et associative » a fait l'objet d'une mise en réserve de 0,5% de ses crédits en titre 2 et 4% de ses crédits en hors titre 2.

La réserve de précaution en hors titre 2 a fait l'objet d'un dégel de 8 607 581 € en AE et CP, soit l'intégralité de son montant en crédits de paiement.

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2019 (1)	Réalisation 2019 (2)	LFI + LFR 2020 (3)	Transferts de gestion 2020 (4)	Réalisation 2020 (5)	Écart à LFI + LFR 2020 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1160 – Hauts fonctionnaires	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00	0,00
1174 – Personnels administratifs cat A	0,00	33,72	39,00	0,00	35,01	-3,99
1175 – Personnels administratifs cat B	0,00	6,80	7,00	0,00	6,00	-1,00
1176 – Personnels administratifs cat C	0,00	6,92	10,00	0,00	10,65	+0,65
Total	0,00	49,44	58,00	0,00	53,66	-4,34

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2020 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2019 sur 2020	dont impact du schéma d'emplois 2020 sur 2020
1160 – Hauts fonctionnaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1174 – Personnels administratifs cat A	0,00	0,00	+1,29	0,00	0,00	0,00
1175 – Personnels administratifs cat B	0,00	0,00	-0,80	0,00	0,00	0,00
1176 – Personnels administratifs cat C	0,00	0,00	+3,73	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	+4,22	0,00	0,00	0,00

L'ensemble des emplois du programme sont rattachés à la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques (CNCCFP) et relèvent de l'action 03, avec un plafond d'emplois fixé à 58 ETPT en LFI 2020. Pour les autres actions du programme, les personnels sont rattachés aux programmes 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » (administration centrale) et 354 « Administration territoriale de l'État ».

En 2020, le programme 232 « Vie politique, culturelle et associative » comportait les crédits de personnel suivants :

- les crédits de personnel concourant à l'organisation des élections (5 721 478 € en 2020, action 02). Il s'agit principalement d'indemnités versées dans le cadre de la préparation et du déroulement des opérations électorales (indemnités pour travaux supplémentaires, indemnités de mise sous pli de la propagande électorale, etc.) ;
- les crédits de personnel de la CNCCFP (action 03), avec une dépense de 4 574 160 € dont :
 - 3 775 999 € au titre de la rémunération des agents ;
 - 771 709 € au titre des vacances dues aux rapporteurs ;
 - 26 452 € au titre des allocations d'aide au retour à l'emploi.

La consommation du plafond, en hausse par rapport à 2019, est liée à l'actualité électorale de l'année 2020. Cette évolution n'est pas prise en compte au titre du schéma d'emplois, ce qui explique son traitement en correction technique.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

Service	Prévision LFI	Réalisation	<i>dont mesures de transfert</i>	<i>dont mesures de périmètre</i>	<i>dont corrections techniques</i>	ETP au 31/12/2020
	ETPT	ETPT				
Autres	58,00	53,66	0,00	0,00	4,22	68,80
Total	58,00	53,66	0,00	0,00	4,22	68,80

Tous les ETPT du programme sont rattachés à l'activité de la CNCCFP avec une consommation qui s'établit en 2020 à 53,66 ETPT et une présence, au 31 décembre, de 68,80 ETP.

Au cours de la gestion 2020, la CNCCFP a notamment examiné les comptes de campagne des candidats aux élections municipales, mais également aux élections sénatoriales et aux élections partielles qui se sont déroulées l'année dernière.

La CNCCFP a également exercé son activité annuelle de contrôle du respect de leurs obligations comptables par les partis et groupements politiques dans un cadre juridique renouvelé et étoffé par la loi organique n° 2017-1338 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique et dans une exigence de transparence avec une mise à disposition sur la plateforme ouverte des données publiques françaises (data.gouv.fr).

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
03 – Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques	58,00	53,66
Total	58,00	53,66
Transferts en gestion		0,00

Le nombre d'agents permanents est resté constant par rapport à 2019 (45 ETPT).

Le nombre des comptes de campagne à contrôler, suite aux élections municipales, étant très conséquent, la CNCCFP a souhaité renforcer ses effectifs permanents sur les missions de contrôle, de logistique et d'anonymisation. Toutefois, la crise sanitaire et la modification du calendrier électoral ont modifié les prévisions.

Le recrutement des renforts temporaires a été décalé au second semestre 2020, conduisant à une sous-consommation du plafond d'emplois 2020 ainsi qu'un report de charges sur 2021.

Par ailleurs, le respect de la distanciation physique et des mesures sanitaires sur le lieu de travail ont conduit à limiter le nombre d'agents présents sur site et donc les recrutements.

Vie politique culturelle et associative

Programme n° 232 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2019	Prévision LFI 2020	Exécution 2020
Rémunération d'activité	6 788 482	19 216 651	8 637 249
Cotisations et contributions sociales	1 379 016	1 355 612	1 591 762
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	361 398	429 950	351 987
– Civils (y.c. ATI)	361 398	429 950	351 987
– Militaires			
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE			
Autres cotisations	1 017 618	925 662	1 239 776
Prestations sociales et allocations diverses	57 466	209 976	66 626
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	8 224 963	20 782 239	10 295 638
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	7 863 565	20 352 289	9 943 651
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>			

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2019 retraitée	2,86
Exécution 2019 hors CAS Pensions	7,86
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2020/ 2019	
Débasage de dépenses au profil atypique :	-5,00
– GIPA	
– Indemnisation des jours de CET	
– Mesures de restructuration	
– Autres dépenses de masse salariale	-5,00
Impact du schéma d'emplois	
EAP schéma d'emplois 2019	
Schéma d'emplois 2020	
Mesures catégorielles	
Mesures générales	
Rebasage de la GIPA	
Variation du point de la fonction publique	
Mesures bas salaires	
GVT solde	
GVT positif	
GVT négatif	
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	7,08
Indemnisation des jours de CET	
Mesures de restructurations	
Autres rebasages	7,08
Autres variations des dépenses de personnel	
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	
Autres variations	
Total	9,94

Le montant des crédits du programme 232 « Vie politique, culturelle et associative » dépend principalement du calendrier électoral. En 2020, ce dernier a été marqué par les élections municipales et métropolitaines de Lyon, les élections sénatoriales, sept élections législatives partielles, et la deuxième consultation sur l'accession de la Nouvelle-Calédonie à la pleine souveraineté.

L'écart entre les crédits disponibles et la prévision d'exécution est la conséquence du choix des préfetures sur leurs modalités de mise sous pli de la propagande électorale lors des élections municipales. En effet, la méthodologie traditionnellement adoptée programme la moitié des crédits en titre 2 destinés au paiement de ces indemnités et l'autre moitié en crédits hors titre 2 avec une externalisation de cette prestation. Pour les élections municipales 2020, la mise sous pli a principalement été effectuée par conventions avec des communes ou par des routeurs, engendrant ainsi un besoin supplémentaire en crédits de hors titre 2. Cette méthodologie de budgétisation permet une souplesse de gestion importante pour les préfetures en fonction des circonstances locales.

Ainsi, le niveau de consommation des crédits de titre 2 s'explique par :

- le débasage de 5 M€ correspondant à la consommation de crédits en 2019 pour travaux supplémentaires et d'indemnités de mise sous pli de la propagande électorale dans le cadre de l'organisation des élections européennes, des élections provinciales en Nouvelle-Calédonie, des élections partielles et des vacances versées aux rapporteurs de la CNCCFP pour l'examen des comptes de campagne ;
- le rebasage de 7 M€ correspondant à la consommation de crédits en 2020 pour travaux supplémentaires et d'indemnités de mise sous pli de la propagande électorale dans le cadre de l'organisation des élections municipales, des élections sénatoriales, de la deuxième consultation sur l'accession de la Nouvelle-Calédonie à la pleine souveraineté, des élections partielles, d'un reliquat des élections européennes de 2019 et des vacances versées aux rapporteurs de la CNCCFP pour l'examen des comptes de campagne.

■ ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Réalisation Titre 3	Réalisation Titre 5	Total
Restauration		60 991		60 991
Total		60 991		60 991

Les dépenses d'action sociale du programme 232 concernent l'action 03 « Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques ». 60 991 € ont ainsi été consommés au profit de l'ensemble des agents permanents et non permanents de la CNCCFP.

Vie politique culturelle et associative

Programme n° 232 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

DÉPENSES PLURIANNUELLES

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2020	CP 2020
AE ouvertes en 2020 * (E1) 260 319 135	CP ouverts en 2020 * (P1) 254 789 119
AE engagées en 2020 (E2) 224 420 052	CP consommés en 2020 (P2) 211 825 649
AE affectées non engagées au 31/12/2020 (E3) 233 111	dont CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 6 184 328
AE non affectées non engagées au 31/12/2020 (E4 = E1 - E2 - E3) 35 665 972	dont CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 205 641 321

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 brut (R1) 11 234 068				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019 (R2) -1 644 142				
Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 net (R3 = R1 + R2) 9 589 926	–	CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 6 184 328	=	Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R4 = R3 - P3) 3 405 597
AE engagées en 2020 (E2) 224 420 052	–	CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 205 641 321	=	Engagements 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R5 = E2 - P4) 18 778 731
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R6 = R4 + R5) 22 184 328
				Estimation des CP 2021 sur engagements non couverts au 31/12/2020 (P5) 7 260 000
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2021 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2020 (P6 = R6 - P5) 14 924 328

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2020 + reports 2019 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Le montant des restes à payer constaté au terme de l'exercice 2020 sur le programme 232 « Vie politique, culturelle et associative » s'élève à 22,2 M€ contre 11,2 M€ en 2019 et 10,2 M€ en 2018.

Les restes à payer concernent essentiellement les dépenses liées à l'organisation des différents scrutins, au paiement du loyer de la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques et aux opérations liées à l'entretien et à la sécurisation des bâtiments culturels en Alsace et en Moselle.

Vie politique culturelle et associative

Programme n° 232 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

L'évolution du montant des restes à payer est principalement liée au calendrier électoral.

L'exercice 2020 a été marqué par l'organisation des élections municipales et des métropolitaines de Lyon dans un contexte sanitaire compliqué ayant justifié le report du second tour, des élections sénatoriales, de la deuxième consultation sur l'accèsion de la Nouvelle-Calédonie à la pleine souveraineté et par le paiement du reliquat des élections européennes 2019.

Au regard de la typologie et du montant du reste à payer du programme, celui-ci est généralement payé en année N+1.

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION

01 – Financement des partis

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Financement des partis	50 750	68 680 672 66 140 211	68 731 422 66 140 211	50 750	68 680 672 66 139 781	68 731 422 66 139 781

66,1 M€ ont été versés au titre de l'aide publique aux partis politiques. Le décret n° 2020-154 du 21 février 2020 a réparti les sommes entre les partis éligibles pour l'année 2020, selon les dispositions des articles 9 et 9-1 de la loi du 11 mars 1988 relative à la transparence de la vie politique. Comme chaque année de la mandature en cours, la répartition de la première fraction a été reconduite par rapport à celle versée en 2019 en fonction des résultats du dernier renouvellement de l'Assemblée nationale. La répartition de la seconde fraction a été actualisée des modifications constatées au mois de novembre 2019 dans les déclarations de rattachement des parlementaires. La modulation financière à l'encontre des partis ne respectant pas les règles de parité s'élève à 2 255 344 € pour 2020.

L'action 01 porte également l'indemnité en titre 2 et les dépenses de fonctionnement en hors titre 2 du médiateur du crédit. Ces dernières ont représenté 7661 € en AE et 7231 € en CP. L'indemnité du médiateur du crédit a été imputée, par erreur, sur le programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur ».

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	50 750		50 750	
Rémunérations d'activité	50 750		50 750	
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	10 000	7 661	10 000	7 231
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	10 000	7 661	10 000	7 231
Titre 6 : Dépenses d'intervention	68 670 672	66 132 550	68 670 672	66 132 550
Transferts aux autres collectivités	68 670 672	66 132 550	68 670 672	66 132 550
Total	68 731 422	66 140 211	68 731 422	66 139 781

Vie politique culturelle et associative

Programme n° 232 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ACTION**02 – Organisation des élections**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Organisation des élections	15 244 989	137 547 989	152 792 978	15 244 989	139 462 989	154 707 978
	5 721 478	144 463 498	150 184 975	5 721 478	140 722 537	146 444 014

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	15 244 989	5 721 478	15 244 989	5 721 478
Rémunérations d'activité	15 244 989	5 260 345	15 244 989	5 260 345
Cotisations et contributions sociales		441 693		441 693
Prestations sociales et allocations diverses		19 440		19 440
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	126 566 989	131 771 291	128 481 989	127 998 290
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	126 566 989	131 771 291	128 481 989	127 998 290
Titre 6 : Dépenses d'intervention	10 981 000	12 692 206	10 981 000	12 724 247
Transferts aux collectivités territoriales	10 981 000	11 575 687	10 981 000	11 607 727
Transferts aux autres collectivités		1 116 519		1 116 519
Total	152 792 978	150 184 975	154 707 978	146 444 014

Titre 2 :

L'action 02 « Organisation des élections » ne compte pas d'effectifs, la masse salariale des agents concourant à l'organisation des élections en administration centrale et en préfecture étant regroupée sur le programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » et sur le programme 354 « Administration territoriale de l'État ».

Ces règlements concernent :

- l'indemnisation des travaux supplémentaires effectués par les agents des préfectures et des services centraux ;
- les travaux de mise sous pli des documents de propagande effectués en régie par les personnels de préfecture ;
- les indemnités dues notamment aux membres des commissions de contrôle des opérations de vote et aux secrétaires des commissions de propagande.

Les crédits de personnel consommés en 2020 s'élèvent à 5,7 M€. La sous-consommation par rapport à la prévision en LFI s'explique par le fait qu'un nombre important de préfectures ont privilégié une mise sous pli externalisée lors des élections municipales.

Hors titre 2 :

Les paiements réalisés sur la gestion 2020 ont concerné les élections municipales et métropolitaines de Lyon (104,8 M€ en AE et 103,7 M€ en CP), les élections sénatoriales (0,6 M€ en AE et en CP), les élections partielles (2,4 M€ en AE et 2,1 M€ en CP), mais également la deuxième consultation sur l'accession de la Nouvelle-Calédonie à la pleine souveraineté qui s'est déroulée le 4 octobre (1,9 M€ en AE et 1,5 M€ en CP).

À cela s'ajoute l'ensemble des dépenses communes afférentes à toutes les élections dont principalement l'achat de matériel électoral (6,4 M€ en AE et 2,9 M€ en CP), ainsi que le surcoût lié à la Covid-19, qui a justifié l'ouverture en LFR de 14,7 M€.

Vie politique culturelle et associative

Programme n° 232 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ACTION

03 – Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
03 – Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques	5 486 500 4 574 160	11 377 521 10 868 997	16 864 021 15 443 157	5 486 500 4 574 160	4 268 835 2 441 844	9 755 335 7 016 004

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	5 486 500	4 574 160	5 486 500	4 574 160
Rémunérations d'activité	3 920 912	3 376 905	3 920 912	3 376 905
Cotisations et contributions sociales	1 355 612	1 150 070	1 355 612	1 150 070
Prestations sociales et allocations diverses	209 976	47 186	209 976	47 186
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	11 377 521	10 085 051	4 268 835	2 208 994
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	11 377 521	10 085 051	4 268 835	2 208 994
Titre 5 : Dépenses d'investissement		783 946		232 850
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		783 946		232 850
Total	16 864 021	15 443 157	9 755 335	7 016 004

Au 31 décembre 2020, la consommation s'élève à 10,9 M€ en AE et 2,4 M€ en CP.

La CNCCFP a engagé le bail de ses nouveaux locaux à hauteur de 8,5 M€ en AE pour une durée de 9 ans.

Les dépenses consacrées à la mission d'administration générale de la CNCCFP se répartissent comme suit :

- 1,45 M€ au règlement du loyer, des charges et taxes ;
- 0,1 M€ aux dépenses de personnel (formation, action sociale, etc.) ;
- 0,15 M€ aux dépenses d'entretien, de fluides, de sécurité physique de la commission, de fournitures de tous ordres.

Le reste des dépenses a été consacré à la mission de contrôle de la commission dont :

- 0,06 M€ au règlement des dépenses de communication ;
- 0,2 M€ au règlement des dépenses informatiques ;
- 0,5 M€ au règlement des dépenses liées à la confection et à l'acheminement des comptes de campagne.

ACTION

04 – Cultes

Action / Sous-action Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
04 – Cultes		2 757 037 2 947 347	2 757 037 2 947 347		2 777 037 2 521 487	2 777 037 2 521 487

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		883 636		736 233
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		227 136		214 733
Subventions pour charges de service public		656 500		521 500
Titre 5 : Dépenses d'investissement	680 000	723 645	700 000	520 189
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	680 000	723 645	700 000	520 189
Titre 6 : Dépenses d'intervention	2 077 037	1 340 066	2 077 037	1 265 066
Transferts aux collectivités territoriales	1 276 037		1 276 037	
Transferts aux autres collectivités	801 000	1 340 066	801 000	1 265 066
Total	2 757 037	2 947 347	2 777 037	2 521 487

Les crédits consommés sur l'action 04 se répartissent de la manière suivante :

- Plan de lutte contre le terrorisme

0,8 M€ en AE et 0,6 M€ en CP ont été consommés dans le cadre du plan de lutte contre le terrorisme.

Ces crédits sont destinés au financement de recherches en islamologie et en sciences humaines et sociales sur l'islam de France, et aux subventions accordées pour la mise en œuvre de diplômes d'universités de formation civile et civique.

- Immobilier des cultes

0,9 M€ en AE et 0,7 M€ en CP ont été consommés.

Les crédits ont été utilisés pour des travaux de pérennisation du patrimoine (réfection de toitures et menuiseries extérieures) et de mise en sécurité (structurelles ou relevant de la réglementation incendie).

Les crédits d'investissement imputés sur cette action sont destinés à financer les travaux relevant de la responsabilité de l'État propriétaire des quatre implantations culturelles des départements concordataires du Bas-Rhin et de la Moselle. Il s'agit des grands séminaires et palais épiscopaux de Metz et de Strasbourg.

- Subventions

Le montant reste inchangé par rapport à 2019 et s'élève à 1,2 M€ en AE et CP.

Vie politique culturelle et associative

Programme n° 232 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET EMPLOIS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Universités et assimilés (P150)	271 000	286 000			292 500	232 500
Subventions pour charges de service public	271 000	286 000			292 500	232 500
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)	320 000	290 000			285 000	185 000
Subventions pour charges de service public	215 000	185 000			210 000	185 000
Transferts	105 000	105 000			75 000	
CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)	65 000	65 000			90 000	40 000
Subventions pour charges de service public	65 000	65 000			90 000	40 000
Total	656 000	641 000			667 500	457 500
Total des subventions pour charges de service public	551 000	536 000			592 500	457 500
Total des transferts	105 000	105 000			75 000	